

G5 SAHEL



SECRETARIAT PERMANENT

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL DES MINISTRES
DES ETATS MEMBRES DU G5 SAHEL

N'Djamena, le 19 Novembre 2015



RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DES ETATS MEMBRES DU G5 SAHEL

Le Conseil des Ministres des Etats membres du G5 Sahel s'est tenu à N'Djamena au Tchad le 19 novembre 2015.

Le Conseil a enregistré la présence des ministres des 5 Etats membres du G5 Sahel : **M. Jean Gustave Sanon**, ministre de l'économie et des finances du Burkina Faso, **M. Sid'Ahmed Raiss**, ministre des affaires économiques et du développement de la République Islamique de Mauritanie, **M. Cheickna Seydi Ahamadi Diawara**, ministre de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali, **M. Saïdou Sidibé**, ministre de l'économie et des finances de la République du Niger, et **Mme Mariam Mahamat Nour**, ministre du plan et de la coopération internationale de la République du Tchad.

Etaient également présents des ministres en charge des affaires étrangères, de la défense et de la jeunesse des pays du G5 Sahel.

Après avoir examiné les relevés des conclusions de la réunion du Comité de défense et de sécurité, de la réunion des experts, de la réunion spéciale avec les Partenaires techniques et financiers (tous joints à la présente), le Conseil des ministres a pris les décisions ci-après :

1. L'adoption du relevé des conclusions de la première réunion du Comité de défense et de sécurité.
2. L'hébergement du Collège sahélien de sécurité, sur proposition du Mali, de manière permanente à Bamako au sein de l'Ecole de Maintien de la Paix.
3. Le renvoi de l'examen du rapport financier et du budget 2016 à une session ultérieure.
4. L'actualisation, par les soins du Secrétariat permanent, de la Stratégie de Développement et de Sécurité (SDS) et du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) en vue de leur adoption au cours du premier trimestre 2016.
5. L'adoption du Plan d'action régional 2016 sous réserve des précisions à apporter par le Secrétariat Permanent.
6. L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds au cours du premier semestre 2016.
7. La fixation de la durée des mandats de la présidence en exercice à deux (02) ans.
8. Le report à une date ultérieure de l'examen de la demande d'adhésion de l'Egypte à titre d'observateur.
9. L'élargissement du Conseil des ministres aux ministres en charge des affaires étrangères du G5 Sahel.

10. Le principe de la suppression des visas entre les pays membres du G5 Sahel sous réserve de la prise de dispositions sécuritaires appropriées.
11. Le principe d'améliorer les dessertes aériennes dans la sous-région.
12. La tenue d'une session extraordinaire du Conseil des ministres courant janvier 2016.

Fait à N'Djamena, le 19 novembre 2015

Le Conseil des Ministres